

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1957-1958

Annexe au procès-verbal de la séance du 13 février 1958.

RAPPORT

FAIT

au nom de la Commission de l'agriculture (1) sur le projet de loi, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE APRÈS DÉCLARATION D'URGENCE, abrogeant l'article 107 de la loi n° 56-780 du 4 août 1956 et relatif à la procédure d'agrément des produits à usages vétérinaires.

Par M. SURAN

Sénateur.

Nota. — Ce document a été publié au *Journal officiel* du 14 février 1958. (Compte rendu *in extenso* de la séance du Conseil de la République du 13 février 1958, page 268, 1^{re} colonne).

(1) Cette Commission est composée de: MM. Restat, *Président*; Durieux, Capelle, *Vice-Présidents*; Le Léanec, de Pontbriand, *Secrétaires*; Bataille, Baudru, Georges Boulanger, Brégégère, Brettes, Cuif, Claudius Delorme, Jean Doussot, Florisson, Hoeffel, Houdet, Edmond Jollit, Koessler, Jean Lacaze, Le Bot, Mathey, Monsarrat, Naveau, Pascaud, François Patenôtre, Jules Pinsard, Primet, de Raincourt, Suran, Zèle.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3^e législ.) : 6475, 6519 et in-8° 1009.

Conseil de la République : 241 (session de 1957-1958).